

POURQUOI ?

La réforme territoriale rebat les cartes de l'ingénierie publique. Après des années de retrait des services de l'Etat, les élus veulent savoir vers qui se tourner.

POUR QUI ?

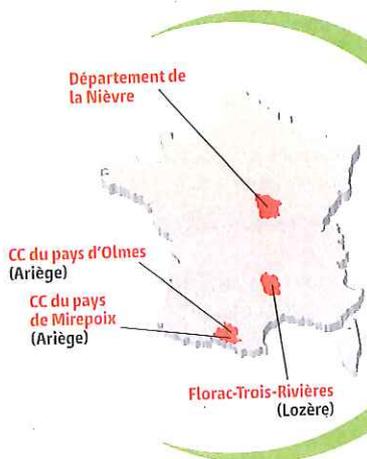
Les petites intercos et les communes de moins de 5 000 habitants ont besoin d'un soutien pour la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de leurs projets.

COMMENT ?

L'Etat veut apporter du conseil sur mesure, les départements regroupent leurs services dans des agences et les métropoles prennent également la main.

Ingénierie territoriale

L'Etat veut faire mieux pour les petites communes



«Comment faire mieux avec moins.» En ce qui concerne l'ingénierie territoriale, l'adage se traduit par ne plus agir partout, mais cibler ceux qui en ont le plus besoin et trouver les solutions les mieux adaptées à chaque territoire. Comment y parvenir ?

La réponse n'arrive que très progressivement. Après plusieurs années de réduction des services de l'Etat comme peau de chagrin, et notamment ceux qui concernent l'urbanisme et l'assistance technique, le gouvernement a lancé une expérimentation, aussi pointue que discrète, par le biais du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et a annoncé que le redéploiement d'agents dans les sous-préfectures devait soutenir l'ingénierie territoriale.

Certes, ces actions vont prendre du temps. Certes, en attendant, la nature ayant horreur du vide, les grandes collectivités – métropoles, départements, communautés d'agglomération – se sont efforcées à remplacer l'Etat quand elles en avaient les moyens. Mais il n'en reste pas moins que «le bouleversement des équilibres institutionnels ne fera pas disparaître pour autant le besoin en ingénierie constaté sur nos territoires», indiquent les élèves de l'Institut national

des études territoriales (Inet), dans une étude sur le sujet, publiée en janvier et réalisée avec le soutien de l'Assemblée des communautés de France (ADCF), de l'Assemblée des départements de France (ADF) et du Centre national de la FPT.

DES COMMANDOS DE MISSIONNAIRES

L'été dernier, le CGET a mis en place le dispositif d'accompagnement interministériel au développement et à l'expertise en milieu rural «Aider» auprès de quatre collectivités sélectionnées par l'Etat et prêtes à le tester: le pays de Mirepoix et le pays d'Olmes, deux communautés de communes voisines dans l'est

de l'Ariège, la commune nouvelle de Florac-Trois-Rivières (lire p.42) et son interco, en Lozère, et le département de la Nièvre.

Dans chacun de ces territoires, au moins une fois par mois, deux ou trois hauts fonctionnaires en mission – issus des inspections générales de l'administration d'Etat – organisent des réunions où participent élus locaux, sous-préfets, représentants des collectivités partenaires, «afin d'aider à formaliser un programme stratégique et un plan d'action», explique le respon-



AVANTAGE

Mieux ciblée, l'aide en ingénierie de l'Etat apporte des solutions sur mesure aux petites collectivités.



INCONVÉNIENT

Les réorganisations vont prendre plusieurs années, les communes dont les projets ne sont pas sélectionnés devront attendre.



Dans le cadre du dispositif «Aider», la Nièvre a opté pour deux thématiques, notamment un volet «agriculture et élevage».

CD NIÈVRE

sable du pôle des systèmes territoriaux, Philippe Matheron, chargé de coordonner le dispositif à la direction du développement des capacités des territoires, au sein du CGET. «Il ne s'agit ni de concurrencer l'ingénierie privée ni le travail déconcentré de l'Etat. Nous arrivons en complément là où il y a une faille, là où les acteurs locaux constatent un défaut de structuration d'une démarche. C'est plus un mentorat qu'un palliatif au retrait de l'Etat», souligne-t-il.

Ce soutien, ponctuel et ciblé, en ingénierie territoriale est très apprécié des élus locaux, notamment dans les petites collectivités (lire ci-contre). La phase expérimentale doit continuer durant toute l'année 2016 et va s'étendre à quatre autres missions. «Il s'agit de projets dans des stations touristiques secondaires, de petite et moyenne capacité, dans les Pyrénées, les Alpes, le Jura et le Massif Central», a indiqué Philippe Matheron. Malgré la faible communication, qui confine à la discrétion, l'intérêt pour le travail des «missionnaires du CGET» ne cesse d'augmenter. Selon le commissariat, une centaine de communes seraient volontaires pour bénéficier du dispositif.



L'EXPERT

JOËL ROY, animateur du groupe de travail «management» du comité technique national de l'Association des ingénieurs territoriaux de France

«Une interface indispensable entre les élus et les entreprises»

«Les élus ont besoin de conseils à deux niveaux: d'une part, la maîtrise d'ouvrage; d'autre part, la maîtrise d'œuvre. Il est fondamental de disposer d'une ingénierie structurée pour servir d'interface entre élus et entreprises. Déjà les petites communes, face à l'absence de

l'Etat, remontent leurs besoins soit au département, soit aux métropoles. Le développement des intercommunalités va favoriser la restructuration, et donc certains recrutements, mais cela sera limité par les contraintes budgétaires des collectivités.»

LA VALEUR DU SAVOIR-FAIRE

Quand les moyens viennent à manquer, les bonnes idées sont les bienvenues. Dans un contexte de restriction financière, l'ingénierie apporte un savoir-faire, une intelligence sur mesure appréciée des collectivités locales, alors que les subventions et l'argent public se font rares.

Au printemps 2015, le ministère du Commerce et de l'artisanat a lancé un appel à projets pour des contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux, afin de valoriser les atouts touristiques d'un département, d'un pays ou d'une commune. Douze territoires ont été sélectionnés, notamment le Gers, le Médoc, le Canigou, la Seine aval ou Perpignan et Saumur, avec des porteurs de

●○○ projet différents (syndicat mixte, établissement public de coopération culturelle, chambre de commerce et d'industrie, intercos ou départements. Le principal «prix» obtenu par les lauréats, ce sont des journées d'ingénierie assurées par Atout France, opérateur de l'Etat pour le tourisme international.

UNE OFFRE À PLUSIEURS ÉCHELLES

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a lancé en février «les concertations pour la réforme de l'échelon infradépartemental de l'Etat». Les préfets ont jusqu'au 31 mai pour établir un «projet territorial» qui doit reconfigurer les arrondissements pour tenir compte des nouveaux périmètres des intercommunalités. Cette réorganisation des sous-préfectures doit s'accompagner du redéploiement de quelque 700 agents, notamment, afin de «développer l'accompagnement des collectivités territoriales pour porter leurs projets de territoire et aider les acteurs locaux à trouver l'expertise et les financements dont ils ont besoin». Une directive nationale d'orientation sur l'ingénierie d'Etat dans les territoires 2016-2018 a été publiée le 10 mars.

Non négligeable, cette offre ponctuelle ou ciblée de l'Etat ne remplacera pas le besoin permanent des communes. La quasi-totalité des départements, au nom de la solidarité territoriale, ont structuré une offre d'ingénierie pour répondre aux communes et aux EPCI.

Dans une étude réalisée en octobre 2014, l'ETD (feu le centre de ressources du développement territorial disparu fin 2015), avec l'ADF et l'Inet, soulignait déjà que nombre d'échelons intermédiaires – pays, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, schémas de cohérence territoriale, parcs naturels régionaux – fournissent également de l'ingénierie aux EPCI et aux communes, et qu'il était fondamental de coordonner les acteurs et leurs ressources pour favoriser la qualité des projets: c'est le «chaînage des ingénieries». Sont cités comme exemples dans cette étude, Anjou ingénierie territoriale, Meurthe-et-Moselle développement et la plateforme d'ingénierie territoriale mutualisée en Isère.

Selon l'ADCF, le «triptyque» de grands acteurs de l'ingénierie territoriale est composé par les intercommunalités, les départements et les pays. Les futurs EPCI – en particulier les XXL – auront tendance à concentrer les atouts de ces périmètres et joueront probablement un rôle centrifuge de ces compétences. ●

Pablo Aiquel

«Le dispositif «Aider» est plus un mentorat qu'un palliatif au retrait de l'Etat.»

Philippe Matheron, chargé de coordonner le dispositif «Aider» au CGET

Florac-Trois-Rivières (Lozère) 2 100 hab.

Les inspecteurs de l'Etat apportent de l'intelligence pour réinventer le village



G. LEFRANÇO/ANDIA

CHRISTIAN HUGUET, maire

La commune nouvelle de Florac-Trois-Rivières a été sélectionnée par le CGET pour l'expérimentation du dispositif «Aider» et elle ne manque pas de projets. «Nous allons commencer par un plan de rénovation de logements insalubres dans le cœur de ville. D'autres communes de l'interco vont aussi lancer cette démarche. en outre, nous allons étudier les problèmes de stationnement et de circulation urbaine, ainsi que mener de front un projet de réseau de chaleur, qui va nous permettre de refaire l'assainissement et la voirie», liste le maire, Christian Huguet. Le soutien des missionnaires du CGET, qui viennent tous les mois à Florac-Trois-Rivières, permet aux élus locaux de voir plus large.

«Notre idée est de réinventer le village, en concertation avec les habitants afin de savoir quelles sont leurs envies. Certes, les bureaux d'études font ce qu'on leur demande mais l'intervention de l'Etat nous ouvre d'autres perspectives. Là, les compétences des inspecteurs apportent de l'intelligence pour une vision globale multiprojets», souligne le maire. Avec un regard extérieur, les conseillers de l'Etat s'appuient sur les services déconcentrés de l'Etat (ARS, DDT, Drac, etc.) afin de préparer des cahiers des charges plus étoffés ou créer un lien de complémentarité entre tous les chantiers, qu'ils concernent le tourisme, l'économie, les finances, la culture, la santé ou la circulation. Un appui que la ville n'aurait obtenu ni de son EPCI ni de son département, en tout cas pas encore. «Nous avons des projets pour plusieurs années», assure le maire.

Contact

Christian Huguet, mairieflorac@wanadoo.fr